Accusé de réception en préfecture
013-782855696-20250611-2-CA2502720-AI
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

DELEGATION DE SIGNATURE A M. BERNARD BRES

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **2-CA.25.027** du Conseil d'Administration du 14 mai 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Bernard BRES** exerce les fonctions de **Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage par intérim**

Donne délégation à **Monsieur Bernard BRES par intérim** pour signer les actes suivants :

- Les marchés et avenants, dans les domaines dont il a la charge, s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis, ainsi que les documents et actes y afférant suivants :
  - le registre des dépôts ;
  - les procès-verbaux d'ouverture des candidatures ou d'offres ;
  - les courriers de demande de compléments ;
  - les courriers de notification d'attribution et de rejet des candidatures ou des offres ;
  - les courriers échangés dans le cadre des négociations selon le type de procédure ;
  - le courrier de notification des actes de sous-traitance et des actes modificatifs ;
  - les exemplaires uniques ou certificats de cessibilité ;
  - la décision de résiliation et courrier de notification de ladite décision.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, de lotir et les déclarations préalables de travaux …).
- Toutes les déclarations d'urbanisme (déclaration réglementaire d'ouverture de chantier, déclaration d'achèvement et de conformité de travaux, …).
- Toutes les déclarations préalables de travaux en matière de sécurité des chantiers
- Demandes de raccordements ou de modification de raccordement à tous concessionnaires de réseaux
- Les procès-verbaux de réceptions de prestations de travaux.
- Les procès-verbaux de livraison des opérations en VEFA
- Les conventions APL et leurs avenants
- La signature des Conventions Individuelles de Relogement (CIR)
- Les accords collectifs
- Les demandes de financement et les conventions afférentes à son domaine d'activité résultant de délibérations explicites du Conseil d'Administration ou du Bureau et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.
- Les titres d'habilitation électrique des personnels concernés, dans le respect des préconisations de niveau formulées par le prestataire de formation ;
- Les conventions sous seing privé relatives au raccordement d'immeubles au réseau de lignes de communication électroniques conformément à l'article L. 33-6 du des postes et communications électroniques, dans le respect des délibérations du Bureau et/ou Conseil d'Administration ;

Accusé de réception en préfecture
013-782855696-20250611-2-CA2502720-AI
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits ou de charges en lien avec l'activité de sa Direction ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction ;

Marseille, le 15 mai 2025

Le Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage par Intérim

Bernard BRES

Le Directeur Général par Intérim

Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 5/06/25 **Signature**